



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°45

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **douze décembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT
Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Gaëlle LABALME
Karine POTHIER

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Date de la convocation : 05 décembre 2025

Présents et représentés : 10
Date d'affichage : 05 décembre 2025

N 45 - Autorisation de signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain

Vu la délibération n° 14 du 25 mai 2018 relative à l'adhésion de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation relatifs aux actes administratifs (ACTES) et des flux financiers (HÉLIOS) ainsi qu'un parapheur électronique. Cette plateforme est gérée par la société DOCAPOST.

Vu la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation ACTES-HELIOS à effet au 1er janvier 2026,

Vu la consultation est parvenue à son terme.

Vu l'offre retenue par la société DOCAPOST pour une durée de 4 ans (2026-2029).

Considérant la nécessité de renouveler ce dispositif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de l'Ain à la plateforme de dématérialisation pour 4 ans (2026 à 2029) et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

